

J.M. Champeau Inc. et Champeau Mégantic Inc.

Approvisionnement responsable

Enjeux de conversion

J.M. Champeau Inc. et **Champeau Mégantic Inc.** s'engagent à offrir des produits de qualité fabriqués avec du bois dont l'origine forestière est connue et provient de sources responsables.

Suite à l'évaluation nationale de risque FSC (ÉNR) en matière de bois contrôlé pour le Canada (version 2) qui a conclu des risques déterminés associés à la conversion, **J.M. Champeau Inc.** et **Champeau Mégantic Inc.** adoptent de nouvelles mesures pour atténuer les risques associés à cet enjeu.

Conversion

L'ÉNR identifie un risque déterminé que de la conversion de forêts en territoire non forestier dans la portion québécoise de l'écozone des plaines à forêt mixte ait lieu sans considération au rythme préoccupant de la perte de couvert forestier. Dans le respect de son engagement pour un approvisionnement responsable, **J.M. Champeau Inc.** et **Champeau Mégantic Inc.** confirment leur démarche d'éviter de s'approvisionner de bois issu de déboisement dans les MRC de cette écozone spécifiquement celles incluent dans ses régions d'approvisionnement les MRC : D'Autray, Les Sources, Val-St-François, Brome-Missisquoi et Jardins-de-Napierville. **J.M. Champeau Inc.** et **Champeau Mégantic Inc.** manifestent leur appui pour des processus existants de gestion intégrée du territoire conçus pour réduire les impacts cumulatifs des changements à des paysages non forestiers.

Selon **J.M. Champeau Inc.** et **Champeau Mégantic Inc.**, il est essentiel d'appliquer et de suivre le respect des règlements qui favorise le maintien du couvert forestier dans les MRC dont :

- La CPTAQ - Limite le déboisement des érablières en zone verte ;
- Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) ;
- L'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui encadre les amendes imposées dans le cas de coupes illégales.

J.M. Champeau Inc. et **Champeau Mégantic Inc.** encouragent les MRC et les municipalités à appuyer et à mettre en œuvre des mesures qui favorisent le maintien du couvert forestier. Selon **J.M. Champeau Inc.** et **Champeau Mégantic Inc.**, les initiatives suivantes sont à favoriser pour diminuer, voir arrêter le taux de déboisement dans les MRC:

- Le suivi du couvert forestier réalisé par les municipalités ;
- Le Programme de conservation des zones naturelles (PCZN) de la Conservation de la Nature du Canada (<http://www.natureconservancy.ca/fr/nos-actions/partenariat-du-gouvernement-du-canada/programme-de-conservation/>) ;
- Les corridors forestiers des CRE et de Nature-Action Québec (<http://nature-action.qc.ca/site/corridor-forestier>).

En s'engageant publiquement, **J.M. Champeau Inc.** et **Champeau Mégantic Inc.** souhaitent sensibiliser leurs clients, leurs fournisseurs, les intervenants forestiers et les gestionnaires du territoire à ces enjeux de déboisement et de protection des espèces menacées et vulnérables.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous joindre.


Bruno Champeau

Vice-Président

bruno@champeau.com



Karine Bilodeau

Responsable FSC

karine@champeau.com